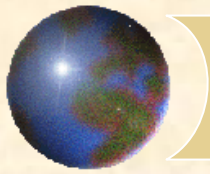


Université Abdelmalek ESSAADI
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques
et Sociales de Tanger

Module: Comptabilité Générale II
Pr. ZARKI NABIL



PLAN DU COURS

Partie II : L'enregistrement comptable des opérations courantes

Chapitre IV : La TVA et l'enregistrement comptable des factures

Chapitre V : Les emballages commerciaux

Chapitre VI : Les effets de commerce

Chapitre VII: Les frais accessoires

Partie III : Les travaux d'inventaire, de fin d'exercice

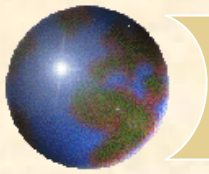
Chapitre VIII : Evaluation et comptabilisation du stock et variation des stocks

Chapitre IX : Les amortissements

Chapitre X : Les provisions

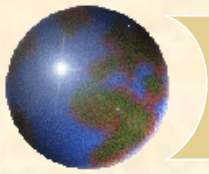
Chapitre XI : Les ajustements des charges et des produits

Chapitre XII : La variation de change: Ecart de conversion



CHAPITRE IV

La TVA et l'enregistrement comptable des factures



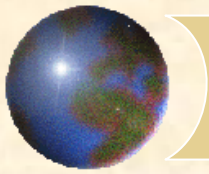
✦ *La Déclaration de TVA:*

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un **impôt indirect** collecté par l'entreprise qui le facture aux clients en multipliant le montant HT par le taux de TVA correspondant. Cette TVA collectée est ensuite reversée aux services fiscaux périodiquement, déduction faite de la TVA que l'entreprise a elle-même dû supporter sur ses achats (TVA déductible).

✦ **TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible.**

✦ *Le Crédit de TVA:*

Une entreprise a un crédit de TVA lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée.



❖ *La TVA sur la base du régime des débits*

- ❖ Le montant de TVA est exigible à la date de la facturation.

❖ *La TVA sur la base du régime des encaissements*

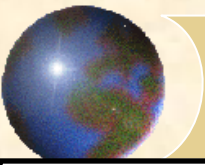
- ❖ Ce terme signifie que le montant de TVA est exigible à la date à laquelle le commerçant aura encaissé le montant de la facture.



Enregistrement de la TVA

Cas de facture simple

- ❖ La TVA Récupérable sur les achats de biens et services s'enregistre au Débit du compte 3455 «Etat-TVA Récupérable ».
- ❖ La TVA Collectée sur les ventes de biens et services s'enregistre au Crédit du comptes 4455 «Etat- TVA Facturée ».
- ❖ La TVA à payer :
 - ❖ Si le Montant est positif → S'enregistre au crédit du compte 4456 « Etat-TVA due »
 - ❖ Si le montant est négatif → il ya un crédit de TVA qui s'enregistre au compte 3456 « Etat Crédit de TVA »



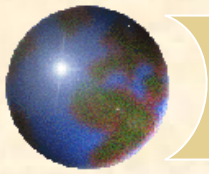
Enregistrement de la TVA

Cas de facture d'avoir

✚ La facture d'avoir se traduit par une baisse des créances clients et des dettes fournisseurs, donc :

→ Pour le client: *la TVA récupérable doit être diminuée pour le crédit du compte 3455 « Etat-TVA Récupérable ».*

→ Pour le fournisseur: *la TVA Collectée doit être diminuée pour le débit du compte 4455 « Etat-TVA Facturée ».*



EXEMPLES

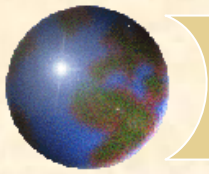
Exemple N°1

✚ L'entreprise BIK, dont l'activité est assujettie à la TVA au taux normal de 20%, a effectué au titre de Mois de Juin les opérations suivantes:

- ✚ Achats de marchandises d'un montant de : 120.000.HT
- ✚ Achats d'immobilisations d'un montant de : 26.000.HT
- ✚ Ventes de marchandises d'un montant de : 201.600.TTC

TAF

- 1) Calculer au titre du mois de juin la TVA déductible, la TVA collectée et la TVA à payer à l'Etat.



Rappel

$$\text{Montant HT} = \frac{\text{Montant TTC}}{1 + i} \quad i = \text{Taux de TVA}$$

✚ TVA Collectée (ou facturée):

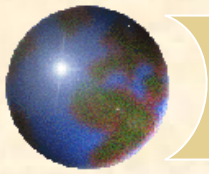
Montant des ventes HT = $(201.600 / 1.2) = 168.000$.

TVA facturée = Ventes TTC – Ventes HT
= $201.600 - 168.00 = 33.600$ DH

Ou bien calculée par la formule suivante:

$$\text{TVA Collectée} = \text{Montant des Ventes TTC} * \frac{i}{1 + i}$$

$$\text{TVA Collectée} = 201.600 * \frac{0.2}{1.2} = 33.600$$



TVA Récupérable

$$\text{TVA Sur Achats} = 120.000 * 0.2 = 24.000$$

$$\begin{aligned} \text{TVA Sur Acquisition des immobilisations} \\ = 26.000 * 0.2 = 5.200 \text{ dh} \end{aligned}$$

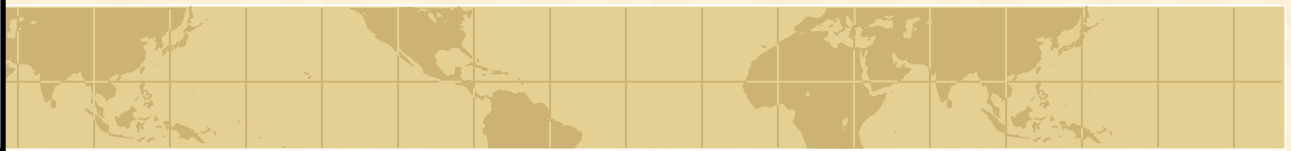
TVA à Payer

$$= \text{TVA facturée} - \text{TVA récupérable}$$

$$= 33.600 - (24.000 + 5.200) = 33.600 - 29.200$$

$$= 4.400 \text{ dh}$$

Exemple N°2



✪ L'entreprise OMEGA, dont l'activité est assujettie à la TVA au taux normal de 20%, a effectué au titre de Mois de Juin les opérations suivantes:

01/06: Achats de Marchandises (A), quantité = 10 pour 100.HT

05/06: Retour d'un produit(A) défectueux au fournisseur qui a établi immédiatement une facture d'avoir;

08/06: Vente de Marchandises (B) pour 2.400 HT

15/06: Achat d'une Tablette d'une valeur de 4.000 HT

22/06: Vente de marchandises (C) pour 3.000 HT

25/06: Retour de marchandises (C) d'un montant de 200 HT

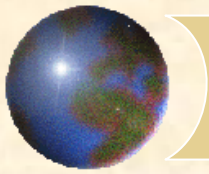
NB: Toutes les opérations sont à crédit

TAF: 1- Passer l'enregistrement comptable au journal

2- Etablir la déclaration comptable de la TVA au journal.

3-Passer les écritures comptable de la TVA du Mois de juin le 20 juillet

1-L'enregistrement comptable		Débit	Crédit
01/06	Achat de marchandises (10*100) Etat TVA R/C (0.2*1000)	1.000 200	
	Fournisseur		1.200
05/06	Achat de marchandises (1*100) Etat TVA R/C (0.2*100)	120	100 20
	Fournisseur		
08/06	Ventes de marchandises Etat TVA facturée	2.880	2.400 480
	Clients		
15/06	Matériel informatique Etat TVA R/IMMO.	4.000 800	
	Fournisseur		4.800
22/06	Ventes de marchandises Etat TVA facturée	3.600	3.000 600
	Clients		
25/06	Ventes de Marchandises Etat TVA Facturée	200 40	
	Clients		240



D Etat- TVA Récupérable C	
200	20
800	
	SD=980

D Etat- TVA Facturée C	
40	480
	600
SC = 1040	

TVA à payer est la différence des soldes, soit :
 $1040 - 980 = 60$.

Donc, l'entreprise décaisse avant le 20 juillet le montant de 60 de Mois de juin.

2- Enregistrement comptable de la déclaration de la TVA de 30 juin

30/06		
Etat TVA facturée	1.040	
Etat TVA récupérable		980
Etat TVA due		60
<i>(Déclaration de la TVA)</i>		

3- Enregistrement de règlement de la TVA de 20 juillet

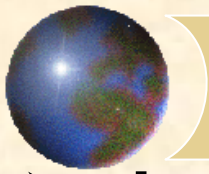
20/07		
Etat TVA due	60	
Banque		60
<i>(Règlement de la TVA)</i>		

Opérations courantes entre les fournisseurs et clients : Achats et Ventes de biens

Les différents types de réductions

Globalement, on distingue entre les réductions commerciales et la réduction financière :

- ❑ Réductions commerciales: (Rabais, Remise et Ristourne) sont des réductions sur le prix liées à la politique commerciale de l'entreprise, alors que la réduction financière (Escompte) est liée aux conditions de paiement.



➤ **Le Rabais**

L'entreprise peut bénéficier d'un rabais en cas de constatation d'un défaut de qualité, de la non-conformité des biens livrés ou d'un retard lié à la livraison de la part du fournisseur.

➤ **La Remise**

Cette réduction est appliquée sur la base de l'importance de la commande ou de la qualité du client.

➤ **La Ristourne**

Généralement, cette réduction est pratiquée sur la base de l'ensemble des opérations réalisées pendant une période donnée.

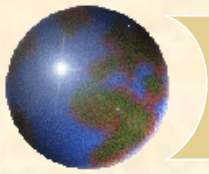
➤ **L'Escompte**

L'escompte est une réduction accordée à un client qui règle à une date antérieure à celle prévue (paiement avant la date normal d'échéance).

Facture de doit (ou facture normale)

Dans le cas où les réductions commerciales figurent dans la facture normale, le traitement est comme suit:

- Le montant à inscrire est le Net Commercial.
- La TVA est calculée sur la base de ce Net commercial.

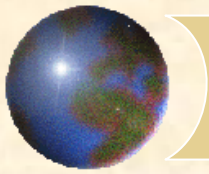


Facture d'avoir

Dans le cas où les réductions commerciales sont pratiquées après la facturation normale, elles doivent faire l'objet d'un traitement particulier :

□ Le fournisseur accorde les réductions au client et elles sont enregistrées dans le compte **7119** «RRR Accordés par l'entreprise».

→ Ces réductions entraînent une diminution de la TVA facturée lors de la vente et par conséquent une baisse des créances client pour le montant TTC.

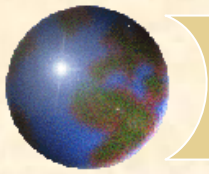


□ Le client donc bénéficié des réductions commerciales qui peuvent être inscrites pour le montant HT au crédit du compte **6119** «RRR Obtenus sur achat de marchandise».

→ Ce qui entraîne une diminution du montant de la TVA récupérable sur achat, et par conséquent une baisse de la dette fournisseur d'un montant TTC.

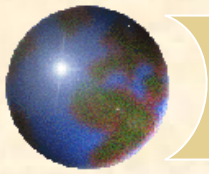
Les différents types d'emballages

- ❁ Généralement, on distingue entre 3 types d'emballage à savoir :
 - ❁ **L'emballage perdu** : ils sont de faible valeur qui ne servent qu'une fois et sont destinés à être livrés aux clients indissociable des biens vendus.
 - Lors de l'achat, ils sont comptabilisés au compte **61231** «Achats d'emballages perdus».



❑ Emballages récupérables identifiables: ils ont une valeur considérable. Ils sont identifiables chacun par un ordre ou numéro, et sont destinés à être prêtés ou consignés aux clients.

→ Lors de l'acquisition; ils sont comptabilisés au compte **2333** « Achat d'emballage récupérable identifié »



✦ **Emballages récupérables non identifiables:**

ils ont aussi une valeur considérable. Ils ne sont pas identifiables unité par unité et sont destinés à être prêtés ou consignés aux clients.

→ Lors de l'achat, ils sont comptabilisés au comptes 31232 « Emballages récupérables non identifiables ».

NB: Les emballages à usage mixte sont aussi des emballages récupérables non identifiables, destinés à être prêtés ou consignés, mais aussi à être vendus aux clients.

Les effets de commerce

I- Naissance de l'effet de commerce

a- Principe

Généralement, les règlements des achats et des ventes s'effectuent par les banques, caisses, CCP, TGR ou à crédit. Dans ce dernier cas (à crédit), il peut y avoir création d'un effet de commerce.

b- Les documents

- ✚ Au titre des effets de commerces, on trouve la lettre de change et le billet à ordre:
 - ✚ La lettre de change (qui est à l'initiative du fournisseur) est un titre négociable par lequel le tireur (Fournisseur) donne l'ordre au tiré (Client) de payer au bénéficiaire une somme déterminée, à une date échéance.

Les effets de commerce

- ❖ Le billet à ordre (qui est à l'initiative du client) est un titre négociable par lequel le souscripteur (Client) s'engage à payer au bénéficiaire (Fournisseur) une somme déterminée, à une certaine échéance.
- ❖ La lettre de change et le billet à ordre peuvent être endossés au profit d'un tiers ou remis à l'escompte avant l'échéance par le bénéficiaire.

Les effets de commerce

- ❖ **C- La comptabilisation des effets de commerce**
- ❖ La création de l'effet de commerce traduit un transfert de support : Le document de la dette ou de la créance n'est plus la facture mais l'effet de commerce.
 - ❖ Après accord et acceptation de l'effet de commerce, l'enregistrement comptable s'effectue de la manière suivante:

1- Comptabilisation de la création

1.1 L'enregistrement comptable chez le fournisseur:

- On inscrit dans le **débit** du compte 3425 «Clients-effets à recevoir» du montant TTC de la créance concernée;
- On enregistre dans le **crédit** du compte 3421 «client» ce même montant.



Les effets de commerce

1.2 L'enregistrement comptable chez le client:

- On inscrit dans le **crédit** du compte 4415 «Fournisseur-effet à payer» du montant TTC de la dette concernée;
- On enregistre dans le **débit** du compte 4411 «Fournisseur» pour le solder.

Les effets de commerce

Exemple

-  Le 01/05/N, le fournisseur Ali vend des marchandises au client Fouad pour un montant de 70.000 dh.
-  Le 03/05/N, le client Fouad a accepté la lettre de change pour payer en fin de juin.

Les effets de commerce

Enregistrement comptable de la création de l'effet

1. Chez le Fournisseur (Tireur):

01/05/N		
Client	70.000	
Ventes de marchandises		70.000
03/05/N		
Client-effet à recevoir	70.000	
Client		70.000

Les effets de commerce

2. Chez le Client (Tiré):

01/05/N		
Achat de marchandise	70.000	
Fournisseur		70.000
03/05/N		
Fournisseur	70.000	
Fournisseur-effet à payer		70.000

Les effets de commerce

II- Les règlement de l'effet

a- L'enregistrement de règlement de l'effet à la date d'échéance

1. Cas de l'effet non domicilié

Dans ce cas, où l'effet n'est pas encaissé par un intermédiaire, l'encaissement s'effectue directement au client « tiré », donc:

- ***Chez le fournisseur (Bénéficiaire ou tireur)***
 - On débite le compte de trésorerie (banques, caisse, etc...);
 - On crédite le compte Client-effet à recevoir.

Les effets de commerce

Chez le client (Tiré)

- On débite le compte « Fournisseur-effet à payer »
- On crédite le même compte de trésorerie (banque, caisse, etc....)

2. Cas de l'effet domicilié

Dans ce cas, l'effet est encaissé par un intermédiaire (banque ou CCP) du tireur qui se charge de l'encaissement auprès de (banque ou CCP) du Tiré. Ce qui engendre des frais supplémentaire (commissions de banque)

Les effets de commerce

Reprendre l'exemple précédent

❑ Cas de non domiciliation de l'effet

Chez le Fournisseur (Tireur)

Banque ou Caisse	70.000	
Client- effet à recevoir		70.000

Chez le Client (Tiré)

Fournisseur- effet à payer	70.000	
Banque ou caisse		70.000

Les effets de commerce

Cas de domiciliation de l'effet

(Encaissement par l'intermédiaire de la banque avec une commission d'encaissement de 99 dh dont 10% de TVA)

Chez le Fournisseur (Tireur)

Effet à l'encaissement Client- effet à recevoir	70.000	70.000
Banque Services bancaire Etat TVA récupérable Effet à l'encaissement	69.901 90 9	70.000

Chez le Client (Tiré)

Fournisseur- effet à payer Banque ou caisse	70.000	70.000

Les effets de commerce

III- Circulation des effets de commerce

A. Cas de l'endossement de l'effet à un tiers

Dans ce cas, l'effet est utilisé comme moyen de règlement de la dette fournisseur.

Exemple

Le 20/05/N: Ali endosse l'effet de son client Fouad au profit de son fournisseur Farid, afin de régler sa dette de même montant (70.000 dh).

Les effets de commerce

a- Comptabilisation

Comptabilisation chez Ali

Fournisseur Farid	70.000	
Client- effet à recevoir		70.000

Comptabilisation chez Farid

Client- effet à recevoir	70.000	
Client Ali		70.000

Comptabilisation chez le Client Fouad à l'échéance

Fournisseur- effet à payer	70.000	
Banque ou caisse		70.000

B. L'escompte de l'effet:

Généralement, lorsque le tireur ou le bénéficiaire de l'effet à besoin de la liquidité, avant la date de l'échéance fixé avec le tiré, il peut procéder à la remise à l'escompte. Dans ce cas, la banque devient le nouveau propriétaire de l'effet et la somme versé au profit de l'entreprise correspond au montant de l'effet diminuée des agios et services bancaires.

Les effets de commerce

Exemple Le 25/10/N Adil escompte auprès de sa banque un effet d'un montant de 10.000 dh à échéance le 31/12/N. sa banque lui donne un bordereau d'escompte qui indique une commission de 21,4 dont TVA 10%, intérêt de 214 dh dont 10% de taux de TVA.

Comptabilisation: (NB/seul le fournisseur qui est concerné par l'opération d'escompte)

25/10/N		
Banque	9764,7	
Services bancaires	19,45	
Etat, TVA Récupérable	21,4	
Intérêts des emprunts et dettes	194.45	
Crédit d'escompte		10.000
30/11/N		
Crédit d'escompte	10.000	10.000
Client-effet à recevoir		

Les effets de commerce

IV- Difficulté de règlement de l'effet

A- CAS de renouvellement de l'effet

Parfois le tiré (client) se trouve dans des difficultés qui entravent le règlement des dettes à la date d'échéance. Deux situations, peuvent se présenter:

Situation n°1: le tiré peut demander au tireur un renouvellement de l'effet avec un délais supplémentaire si l'effet est toujours en sa possession.

Situation n°2: si l'effet n'est plus en possession du tireur(l'effet a été remise à l'escompte ou endossé au profit d'un tiers), le tireur peut donner une avance de fonds au tiré pour pouvoir régler à l'échéance.

Les effets de commerce

❖ Exemple (situation n°1):

- ❖ Le 25/05/N : Le client Ali déclare à son fournisseur Fouad qu'il est incapable de payer, à la date d'échéance qui est prévue le 31/05/N, sa dette relative à un effet de commerce d'un montant de 10.000 dh. Le fournisseur accepte de lui accorder un délais supplémentaire de 10 jours. Les frais de retard s'élève à 100 dh et les frais postaux à 25 dh.
- ❖ Le premier effet de 10.000 est donc annulé et remplacé par un nouveau effet de 10.125 dh.

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le fournisseur

25/05/N		
Client ALI	10.125	
Client-effet à recevoir		10.000
Intérêts des prêts		100
Frais postaux		25
<i>(Annulation de 1^{er} effet)</i>		
31/05/N		
Client- effet à recevoir	10.125	
Client ALI		10.125
<i>(Acceptation de nouvel effet)</i>		

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le client

25/05/N

**Fournisseur effet à payer
Intérêts des emprunts et dettes
Frais postaux**

10.000

100

25

Fournisseur

10.125

(Annulation de 1^{er} effet)

31/05/N

Fournisseur Fouad

Fournisseur effet à payer

10.125

10.125

(Acceptation de nouvel effet)

Les effets de commerce

❖ **Exemple (situation n°2)**: le tireur préfère d'accorder un prêt à son client car il n'est plus en possession de l'effet (ce dernier est déjà remis à l'encaissement).

❖ **on prend l'exemple précédent**:

La comptabilisation est comme suit:

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le fournisseur

25/05/N		
Client ALI	10.125	
Banque		10.000
Intérêts des prêts		100
Frais postaux		25
<i>(Avancement de fonds)</i>		
31/05/N		
Client- effet à recevoir	10.125	
Client ALI		10.125
<i>(Acceptation de nouvel effet)</i>		

Les effets de commerce

L'enregistrement comptable Chez le client

25/05/N

Banque	10.000	
Intérêts des emprunts et dettes	100	
Frais postaux	25	
	Fournisseur	10.125
<i>(Avancement de fonds)</i>		

31/05/N

Fournisseur Fouad	10.125	
	Fournisseur effet à payer	10.125
<i>(Acceptation de nouvel effet)</i>		

B- Cas d'effets impayés : **on** parle de l'effet impayé lorsque le client refuse de payer. Généralement, quatre situations qui peuvent se présenter:

1. L'effet n'a pas été négocié
2. L'effet a été remis à l'encaissement auprès de sa banque
3. L'effet a été remis à l'escompte
4. L'effet a été endossé au profit d'un tiers

Les effets de commerce

1. L'effet n'a pas été négocié: dans ce cas la traite est en possession du tireur qui le présente pour encaissement

Exemple :

Le fournisseur Fouad présente à son client Ali, à la date d'échéance, une traite d'un montant de 10.000.dh. Le client refuse de payer et le fournisseur fait recours au tribunal pour réclamation. Frais dépensés de réclamation s'élèvent à 250 dh.

Donc, le fournisseur annule l'effet et porte à la charge de son client le montant de la traite plus les frais de réclamation au tribunal

Les effets de commerce

❖ Comptabilisation chez le client:

Pas d'écriture à passer par le client dans ce moment. Il doit attendre les fins de litige. Seule la comptabilité du fournisseur est affectée.

❖ Comptabilisation chez le fournisseur

Frais d'acte et de contentieux	250	
Banque		250
Client Ali	10.250	
Client effet à recevoir		10.000
Frais d'acte et de contentieux		250

Les effets de commerce

2. L'effet a été remise à l'encaissement auprès de sa banque:

L'effet revient impayé. La banque le retourne à son client. Les frais de l'opération s'élève à 50 dh.

Service bancaire	Banque	50	50
Client ALI	Effet à l'encaissement Service bancaire	10.050	10.000 50

Les effets de commerce

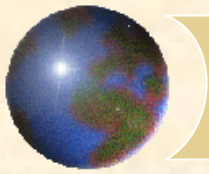
3. L'effet a été remise à l'escompte:

à la date d'échéance, la traite revient impayée. La banque le retourne à son client majoré des frais qui s'élève à 80 dh.

Crédit d'escompte	Banque	80	80
Client ALI	Client effet à recevoir	10.080	10.000
	Banque		80

4. L'effet a été endossé au profit d'un tiers:

Si l'effet a été remis à l'encaissement ou à l'escompte par le bénéficiaire et devenu impayé, le bénéficiaire retourne la traite à son client et demande de régler le nominal majoré des frais d'impayé.



CHAPITR VII : Les frais accessoires

Les frais accessoires

I. Frais accessoires

Les frais accessoires (ou frais supplémentaires) sont les frais qui s'ajoutent au prix de marchandises, de produits et prestations de services afin de dégager le coût d'achat.

Ces frais sont des charges externes à savoir:

- Frais d'assurance;
- Frais de port;
- Commissions;
- Frais de dossier;
- etc....

Les frais accessoires

I. Frais accessoires

Les frais accessoires (ou frais supplémentaires) sont les frais qui s'ajoutent au prix de marchandises, de produits et prestations de services afin de dégager le coût d'achat.

Ces frais sont des charges externes à savoir:

- Frais d'assurance;
- Frais de port;
- Commissions;
- Frais de dossier;
- etc....

Les frais accessoires

Des charges internes comme:

- coût de transport effectuée par l'entreprise pour elle-même;
- coût des opérations de déchargement et manutention effectuées par les employés de l'entreprise.

A. Trois possibilités de comptabiliser les frais accessoires

a. Enregistrer les frais dans les comptes correspond à leur nature

Exemple

- Compte 6134: primes d'assurance
- Compte 6142: transports
- Compte 6136: rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Les frais accessoires

b. Enregistrer les frais dans un compte unique

- Compte 71276 : Ports et frais accessoires facturés

c. Frais sont intégrés dans le compte de l'achat ou vente principal :

- Dans ce cas l'achat est comptabilité au coût et non au prix.

Exemple:

- Compte n°6111: Achat de marchandises (y compris les frais accessoires)
- Compte n°7111: Vente de marchandises (y compris les frais accessoires)

Les frais accessoires

1. Modalités d'enregistrement des frais de port chez le client et chez le fournisseur

➤ Chez le fournisseur

Généralement, le fournisseur facture le transport à son client dans le cas où le *port est forfaitaire* ou le *port est payé*:

❑ **Le port forfaitaire** : dans ce cas, c'est le fournisseur qui assure le transport par ses propres moyens ; et par la suite il facture le transport sous forme d'un service rendu à son client. Dans ce cas le fournisseur *crédite*:

- **le compte n°71276 "Ports et frais accessoires facturés"**
- **et le compte n°4455 "Etat, TVA facturée"**

Les frais accessoires

Le transport est facturé premièrement par le transporteur (intermédiaire) au fournisseur ; et donc il débite:

- le compte n° 6142 "Transports"
- et le compte n° 34552 "Etat - TVA récupérable sur charges"

□ Par la suite le fournisseur porte cette charge à son client par le même montant ; et donc il crédite:

- le compte n° 6142 "Transports"
- et le compte n° 34552 "Etat - TVA récupérable sur charges"

Les frais accessoires

□ De même, le fournisseur peut ne pas facturer le port directement (intégrer le port dans le compte de la vente principal), et donc il crédit:

- le compte n° 7111: Ventes de marchandises (y compris les frais de port)
- et le compte n° 34552 "Etat - TVA récupérable sur charges"

Les frais accessoires

Chez le client

Dans les deux cas (port payé ou forfaitaire), il débite:

- le compte n° 6142 "Transports"
- et le compte n° 34552 "Etat - TVA récupérable sur charges"

Ou

- le compte n°6111: Achats de marchandises (y compris les frais de port)
- et le compte n° 34552 "Etat - TVA récupérable sur charges"

Les frais accessoires

❁ Les principaux cas possibles

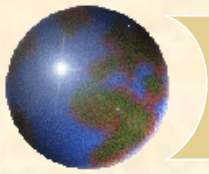
- Le transport est payé par le fournisseur et reste à sa charge.
- Le transport est payé par le fournisseur mais à la charge du client.
- Le transport est assuré par le véhicule de l'entreprise (fournisseur) mais à la charges du client.
- Le transport est payé, à l'arrivé de la marchandise, par le Client et reste à sa charge.

Les frais accessoires

Supposant que le montant des ventes de marchandises: 5.000 dh, les frais de transport: 300 dh et le règlement s'effectue en espèce. Les écritures chez le fournisseur sont comme suit:

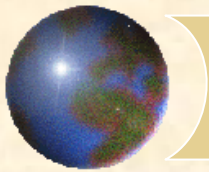
Cas N°1: Le transport est payé par le fournisseur et reste à sa charge.

JJ/M/N	Débit	Crédit
Caisse	5.000	
Ventes de marchandises d°		5.000
Transport	300	
Caisse		300



Cas N°2: Le transport est payé par le fournisseur mais à la charge du client.

JJ/M/N		Débit	Crédit
Transport		300	
	Caisse		300
	d°		
Caisse		5.300	
	Ventes de marchandises		5.000
	Transport		300

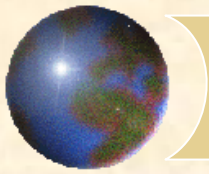


Cas N°3: Le transport est assuré par le véhicule de l'entreprise (fournisseur) mais à la charges du client.

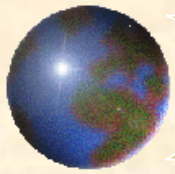
JJ/M/N	Débit	Crédit
Caisse	5.300	
Ventes de marchandises		5.000
Ventes et produits accessoires		300

Cas N°4: Le transport est payé, à l'arrivé de la marchandise, par le client et reste à sa charge.

JJ/M/N	Débit	Crédit
Caisse	5.300	
Ventes de marchandises		5.300

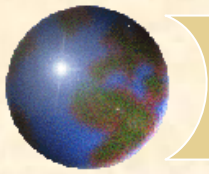


Partie III : Les travaux d'inventaire, de fin d'exercice



Les travaux d'inventaire, de fin d'exercice

- ❖ La préparation annuelle des états de synthèse (Bilan, CPC et Annexe) nécessite au préalable la réalisation des travaux d'inventaire des éléments constituant le patrimoine de l'entreprise (l'actif et le passif)
- ❖ Parmi ces opérations d'inventaire, nous distinguons entre:
 - Le contrôle physique des stocks
 - Les amortissements
 - Les provisions
 - Les ajustements des charges et des produits
 - La variation de change: Ecart de conversion
 - Etc....



Chapitre VIII

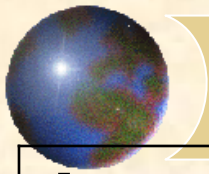
Evaluation et comptabilisation du stock et variation des stocks

Le traitement comptable des stocks

Généralement, chaque entreprise est obligée d'établir annuellement un inventaire des éléments d'actif et de passif de son patrimoine, et procéder ainsi au recensement physique et à l'appréciation des biens et services figurant dans son stock.

Et par conséquent, à inscrire:

- ❑ Au niveau du bilan (Actif) le stock final de l'exercice
- ❑ Et au CPC, la variation du stock de l'exercice.



Les variations de stock de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements

Si la variation de stock négative : $SF < SI$

Le stock a diminué : déstockage. Il y a une **augmentation** des charges.

Si la Variation de stock positive : $SF > SI$

Le stock a augmenté : stockage. Il y a une **diminution** des charges.

Les variations de stock de produits et des encours de productions

Variation de stock négative : $SF < SI$

Le stock a diminué : déstockage. Il y a une **diminution** des produits.

Si la Variation de stock positive : $SF > SI$

Le stock a augmenté : stockage. Il y a une **augmentation** des produits.



Les informations en 31/12/N d'une entreprise commerciale sont présentées comme suit:

- Achat de marchandises = 110.000 dh**
- Stock initial de marchandises = 30.000 dh**
- Stock final de marchandises = 40.000 dh**

Donc, la Variation de stocks = (SF - SI) = 40.000 - 30.000 = (+)10.000.

**Le signe (+) explique une diminution des charges (stockage de marchandises) qui traduit l'augmentation du résultat, d'où:
Achats revendus de marchandises = Achats de marchandises - Δ de stocks de marchandises.**

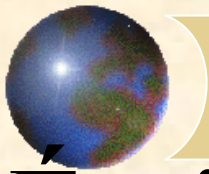
$$= 110.000 - (10.000) = 110.000 - 10.000 = 100.000 \text{ dh}$$



Les informations d'une société industrielle sont présentées comme suit:

- **Ventes de biens produits = 100.000 dh**
- **Stock initial = 30.000 dh**
- **Stock final = 40.000 dh**

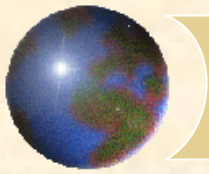
Donc, la Variation de stocks = (SF-SI) = 40.000-30.000 = (+)10.000 dh. Le signe (+) explique l'augmentation de la production (stockage de produits) qui traduit l'augmentation du résultat.



Écriture comptable

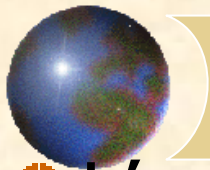
- ❖ L'écriture comptable consiste, à l'ouverture de l'exercice, à annuler le stock initial et à constater, en fin d'exercice, le stock final.

<u>01/01/N</u> Variation de stock Stock <u>Annuler le SI</u>	Solde SI Solde SI
<u>31/12/N</u> Stock Variation de stock <u>Constater le SF</u>	Solde SF Solde SF



Chapitre IX

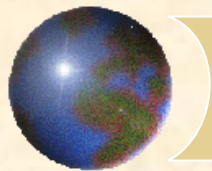
Les amortissements



Définition de l'amortissement

- ✚ L'amortissement est la constatation comptable d'une perte **irréversible ou définitive** de la valeur d'un élément d'actif suite à ***la consommation de ses avantages économiques futures*** générés par cet actif.
- ✚ La perte régulière avec le temps de la valeur d'un actif est due à son usure physique liée à son utilisation, au changement technique (obsolescence), à sa durée de vie de sauvegarde juridique etc...

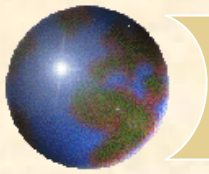
NB: L'amortissement est pratiqué sur les actifs ayant une durée de vie (ou son utilisation est limité avec le temps).



Définition de l'amortissement

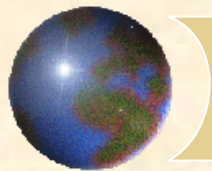
Généralement, les actifs amortissables sont:

- **Les immobilisations en non valeurs à savoir** : Frais préliminaires, Charges à répartir sur plusieurs exercices et Primes de remboursement des obligations.
- **Certaines immobilisations incorporelles à savoir**: brevets d'invention, logiciels, les frais de recherche.
- **Les immobilisations corporelles à savoir**: Terrains de gisement (Exemple: terrains de pétrole et gaze dont la durée d'exploitation est limitée dans le temps), Constructions, Installations techniques, matériel et outillage, Matériel de transport, Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers et Autres immobilisations corporelles.



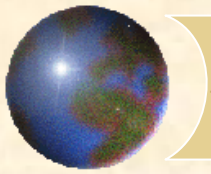
Définition de l'amortissement

- L'ensemble des immobilisations qui sont destinés à être loués.
- **NB**/Les immobilisations dont l'entreprise n'est pas propriétaire ne sont pas amortissables : cas de location dans le cadre de contrat de crédit bail.



Plan d'amortissement

- ❖ **La base d'amortissement** est la valeur brute d'une immobilisation (Valeur d'origine ou d'entrée dans le patrimoine.) qui est égale au coût(hors taxe récupérable) d'acquisition ou de production net des réductions commerciales et financières.
- ❖ **L'annuité ou dotation d'amortissement** : est le montant de la perte annuelle de valeur d'un bien suite à la consommation de ses avantages économiques. Cette dotation peut être constante (amortissement linéaire) ou variable(amortissement(dégressif, accéléré, dérogatoire)
- ❖ **La durée d'amortissement** : Fixée par l'administration fiscale, sur la base de la durée de vie prévue de bien.



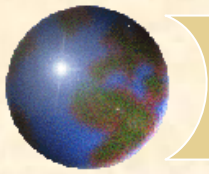
Plan d'amortissement

❖ **Le taux d'amortissement** : est déterminé par la durée de vie prévue d'utilisation de l'immobilisation et appliqué à la base amortissable.

❖ **La valeur nette comptable (V.C.N.)**

La valeur nette comptable = Valeur d'origine du bien - Cumul des amortissements.

→ La valeur nette comptable de fin d'exercice(N) égale la valeur nette comptable de début d'exercice (N+1).



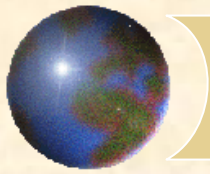
Plan d'amortissement

❖ **Le taux d'amortissement** : est déterminé par la durée de vie prévue d'utilisation de l'immobilisation et appliqué à la base amortissable.

❖ **La valeur nette comptable (V.C.N.)**

La valeur nette comptable = Valeur d'origine du bien - Cumul des amortissements.

→ La valeur nette comptable de fin d'exercice(N) égale la valeur nette comptable de début d'exercice (N+1).



Plan d'amortissement

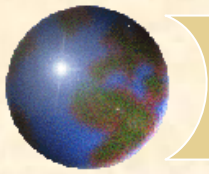
Exemple N°1

La société **ALFA** a acquis le 25/11/2016 un matériel de transport pour une valeur de 300.000.HT. Ce matériel est mise en service le 01/01/2017 et amortissable linéairement sur 5.ans.

Questions

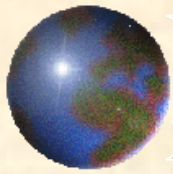
Q1:Etablir le plan d'amortissement du matériel de transport.

Q2:Passer au journal les écritures d'amortissement au **31/12/2017.**



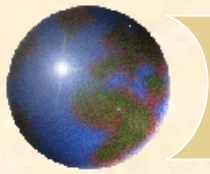
Le plan d'amortissement

Période	Année	VNC début	Annuité	VNC Fin	Cumul d'amortissement
de 01-01-2017 au 31-12-2017	2017	300000	60000	240000	60000
de 01-01-2018 au 31-12-2018	2018	240000	60000	180000	120000
de 01-01-2019 au 31-12-2019	2019	180000	60000	120000	180000
de 01-01-2020 au 31-12-2020	2020	120000	60000	60000	240000
de 01-01-2021 au 31-12-2021	2021	60000	60000	0	300000



L'enregistrement comptable de l'amortissement

<u>6193</u>	<u>31/12/2017</u> Dotation d'exploitation aux amortissement des immobilisations	60.000	
<u>2834</u>	Amortissement du Matériel de transport		60.000



Plan d'amortissement

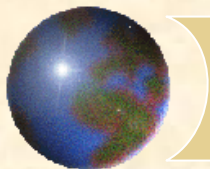
Exemple N°2

La société **BIK** a acquis par chèque et mise en service le 01/07/2017 un matériel industriel pour une valeur de 250.000.HT. Le taux d'amortissable linéaire est de 25%.

Questions

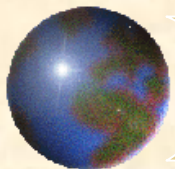
Q1:Etablir le plan d'amortissement du matériel industriel.

Q2:Passer au journal les écritures comptables au 01/07/2017, 31/12/2017 et 31/12/2018



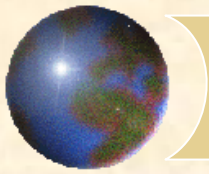
Le plan d'amortissement

Période	Année	VNC début	Annuité	VNC Fin	Cumul d'amortissement
de 01-07-2017 au 31- 12-2017	2017	250000	31250	218750	31250
de 01-01-2018 au 31- 12-2018	2018	218750	62500	156250	93750
de 01-01-2019 au 31- 12-2019	2019	156250	62500	93750	156250
de 01-01-2020 au 31- 12-2020	2020	93750	62500	31250	218750
de 01-01-2021 au 30- 6-2021	2021	31250	31250	0	250000

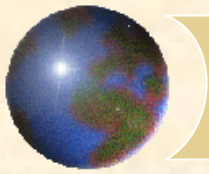


L'enregistrement comptable

<u>23321</u>	<u>01/07/2017</u> Matériel industriel	250.000	
<u>5141</u>			250.000
			Banque
<u>6193</u>	<u>31/12/2017</u> Dotation d'exploitation aux amortissement des immobilisations	31.250	
<u>28332</u>	Amortissement du Matériel et outillage		31.250
<u>6193</u>	<u>31/12/2018</u> Dotation d'exploitation aux amortissement des immobilisations	62.500	
<u>28332</u>	Amortissement du Matériel et outillage		62.500

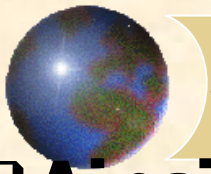


Chapitre X : Les provisions



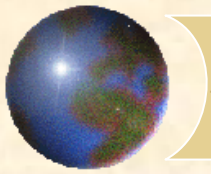
- Une provision est la constatation comptable probable, soit de la diminution de la valeur d'un élément d'actif (provision pour dépréciation), soit l'augmentation du passif exigible à plus ou moins long terme (provision pour risques et charges)**

- Cette estimation de perte que des événements survenus ou en cours de survenance rendent probable à la date d'établissement des états de synthèse, doit être précise quant à sa nature et son montant.**



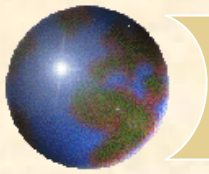
- Ainsi, la provision pour dépréciation d'une immobilisation est la constatation comptable d'un amoindrissement probable de la valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de causes connues et précises mais dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.**

- Ces provisions traduisent habituellement des moins-values potentielles constatées sur les éléments d'actif non amortissables. Elles peuvent exceptionnellement concerner des dépréciations probables et occasionnelles de certaines immobilisations amortissables.**



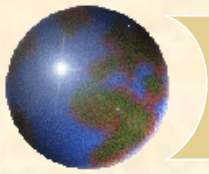
EXEMPLE : Le poste 29 comprend les comptes suivants :

- 2920 Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles**
- 2930 Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles**
- 2941 Provisions pour dépréciation des prêts immobilisés**
- 2948 Provisions pour dépréciation des autres créances financières**
- 2951 Provisions pour dépréciation des titres de participation**
- 2958 Provisions pour dépréciation des autres titres immobilisés**



Chapitre XI

Les ajustements des charges et des produits

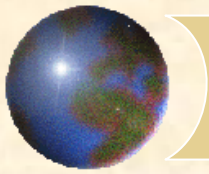


A- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

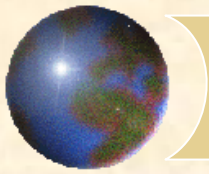
Ce poste comprend les comptes suivants :

- **Charges constatées d'avance**
- **Intérêts courus et non échus à percevoir**
- **Comptes de répartition périodique des charges**
- **Comptes transitoires ou d'attente débiteurs.**

Les comptes de régularisation - actif permettent, essentiellement, de rattacher à l'exercice les charges qui le concernent effectivement, et uniquement celles-ci.



Il en est ainsi, des charges constatées d'avance qui sont enregistrées au débit du compte 3491, par le crédit des comptes de charges concernés en fin d'année. A l'ouverture de l'exercice suivant, ces écritures sont contre-passées.

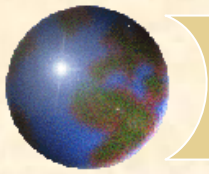


B- COMPTES DE REGULARISATION-PASSIF

Le rôle essentiel de ce poste est d'affecter à l'exercice intéressé les produits et charges qui le concernent effectivement, en application du principe de séparation des exercices. Il sert également à répartir périodiquement les produits, le long de l'exercice, et à suivre les opérations transitoires ou en attente d'affectation définitive.

Le P.C.M prévoit ainsi les comptes divisionnaires suivants :

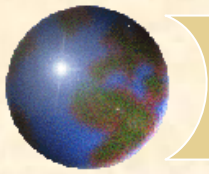
- 4491 Produits constatés d'avance**
- 4493 Intérêts courus et non échus à payer**
- 4495 Comptes de répartition périodique des produits**
- 4497 Comptes transitoires ou d'attente créditeurs**



B- COMPTES DE REGULARISATION-PASSIF

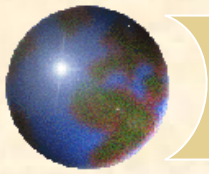
Le rôle essentiel de ce poste est d'affecter à l'exercice intéressé les produits et charges qui le concernent effectivement, en application du principe de séparation des exercices.

Il sert également à répartir périodiquement les produits, le long de l'exercice, et à suivre les opérations transitoires ou en attente d'affectation définitive.



Généralement, on distingue entre les comptes divisionnaires suivants :

- 4491 Produits constatés d'avance**
- 4493 Intérêts courus et non échus à payer**
- 4495 Comptes de répartition périodique des produits**
- 4497 Comptes transitoires ou d'attente créditeurs**



Chapitre XII : Ecart de conversion